



BCV
Des volontaires se sont prêtés au jeu du lipdub pour le plaisir d'être ensemble.

1^{er} CATÉGORIE ENTITÉS PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES BANQUE CANTONALE VAUDOISE

La concurrence est aussi rude dans ce secteur. La BCV passe cette année devant le CIO, tandis que certains ont renoncé à participer.

Pour recruter des talents, la Banque Cantonale Vaudoise se donne les moyens nécessaires. Des moyens qui visent particulièrement les femmes. Non seulement l'établissement a lancé sa campagne «Rejoignez-nous!» pour séduire celles qui sont désireuses de reprendre une activité après une interruption de carrière, mais elle a aussi créé une crèche-garderie sur son site de Pully qui peut accueillir jusqu'à 42 enfants.

De plus, elle favorise le temps partiel: 20,3% de ses collaborateurs en bénéficient. «Ces 411 personnes travaillent à des taux d'activité qui s'échelonnent entre 50 et 90%. Seuls 41 hommes profitent de cette opportunité, précise Laure Guido, chargée de recherche et de projets RH auprès de la BCV. Ces postes se répartissent dans diffé-

rents domaines de la banque et concernent divers niveaux de responsabilité.»

Parmi ses autres avantages, relevons l'existence d'un congé d'adoption. Ce congé est de quatre semaines au maximum pour le père s'il doit séjourner dans le pays d'où vient l'enfant et de douze semaines pour la mère. Si les parents sont tous deux collaborateurs de la BCV, cette permission ne peut dépasser les douze semaines.

La banque participe encore au financement du pont AVS afin de faire bénéficier à son personnel d'une retraite relativement tôt. «En effet, nous constatons que l'âge moyen de départ à la retraite à la BCV se situe entre 58 et 59 ans.» Enfin relevons encore la très active association sportive BCV financée par l'établissement qui propose 17 activités. Plus de 350 collaborateurs y ont

adhéré. La BCV possède une salle de sport sur l'un de ses sites.

De par ses pratiques, il n'est dès lors pas étonnant que la BCV rivalise avec une multinationale telle que Medtronic, qui totalise l'une comme l'autre 77 points sur un maximum de 100.

Sur la seconde marche de notre podium, les Services Industriels de Genève (SIG). Ce nouveau participant à notre classement propose notamment, comme avantage, le versement d'une somme de 200 francs par mois à ses collaborateurs à titre de participation au paiement de l'assurance-maladie. Un geste appréciable, même s'il se retrouve sur le certificat de salaire destiné au fisc. Très actifs en matière de responsabilité sociale, les SIG ont également adopté une charte dès 1993 et disposent d'un fonds qui encourage des actions ou des associations choisies par le comité. L'entreprise se distingue encore pour sa certification Equal Salary, la quatrième société en Suisse à l'avoir obtenue. Ce qui démontre son engagement pour l'égalité homme-femme.

Enfin, au troisième rang, le Comité international olympique. L'institution offre à son personnel un 14^e salaire (ce qui reste une exception) et prend pleinement en charge la prime de l'assurance-maladie en division privée.

Quant au CERN, il se détache pour son régime d'assurance-maladie, les fonctionnaires internationaux n'étant pas soumis à la LAMal. La cotisation mensuelle s'élève à 10,86% du salaire de base de chaque titulaire (4,27% payés par le titulaire et 6,59% payés par le CERN). En règle générale, les membres de la famille sont assurés sous le même régime sans cotisation supplémentaire.

PHOTO: PRODUCTION/UB

CATÉGORIE ENTITÉS PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES

ENTREPRISE	NBRE D'EMPLOYÉS	POINTS
1 Banque Cantonale Vaudoise	2022	77,0
2 Services Industriels de Genève	1655	73,0
3 Comité International Olympique	445	69,5
3 CERN	2882*	69,5
5 Retraites Populaires	339	68,5
5 Banque Cantonale de Fribourg	449	68,5

* uniquement les membres du personnel «employés»